



Les 10 mesures d'urgence de la CGT pour les salaires et le pouvoir d'achat

Le gouvernement va présenter un projet de loi portant des mesures urgentes censées protéger le pouvoir d'achat. Pour le moment, il évoque la revalorisation des pensions des retraités, des minima sociaux et des APL, le dé plafonnement de la prime PEPA, le développement de l'intéressement, la prime transport, des exonérations pour les travailleur-se-s indépendant-e-s, le plafonnement temporaire de l'augmentation des loyers à 3,5 %. Nous tenons à dénoncer aussi la suppression de la redevance audiovisuelle comme prétexte fallacieux à l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages.

Rien sur les questions centrales du moment : salaires, Smic, minima de branches, et ce paquet de mesures est du saupoudrage au regard du niveau d'inflation actuel (5,2 % sur un an) et futur (entre 8 et 10 % d'ici la fin de l'année 2022). On n'attendait rien du gouvernement et nous sommes servi-es !

Quel que soit le secteur ou le territoire, dans le privé comme dans le public, les luttes se multiplient, et les principales revendications des travailleur-se-s portent sur l'augmentation générale des salaires. La CGT met tout en œuvre pour les développer et les faire converger. De plus en plus de ménages peinent à boucler les fins de mois, les étudiant-e-s et les retraité-e-s sont de plus en plus nombreux-ses à solliciter les associations caritatives pour remplir leur frigo, les emplois précaires en lieu et place des emplois en CDI ou à statuts ne permettent pas de vivre dignement et de se projeter dans l'avenir.

Pour la CGT, il est urgent de prendre des décisions fortes en faveur de l'augmentation générale des salaires, des minima sociaux, du Smic et du pouvoir d'achat.



Les 10 mesures d'urgence de la CGT

01 Un Smic à 2000 bruts (15 € de l'heure) pour répondre aux besoins élémentaires incompressibles. Une augmentation automatique de toutes les grilles de salaires dans les branches, les entreprises et les administrations dès lors que le Smic est réévalué (revendication CGT d'une échelle mobile

02 L'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes pour éradiquer durablement cette discrimination. Nous demandons des sanctions vis-à-vis des entreprises ne respectant pas cette obligation. Selon l'Insee, l'écart de salaire demeure à 28,7 %;

03 La reconnaissance des diplômes dès l'embauche, le paiement de la qualification à la même hauteur, quel que soit le secteur dans lequel on travaille;

04 Un revenu de remplacement pour tou-te-s les privé-e-s d'emploi au minimum au niveau du Smic. Actuellement, un-e chômeur-se sur deux n'est pas indemnisée;

05 L'augmentation des pensions des retraité-e-s avec un niveau minimum de 2 000 € brut;

06 Une allocation d'autonomie pour les étudiant-e-s et les jeunes en recherche d'un premier emploi et une augmentation des salaires pour les apprenti-e-s;

L'encadrement à la baisse des loyers et le plafonnement de la quittance (loyer + charges) à 20 % du revenu des ménages;

L'arrêt des exonérations de cotisations sociales et fiscales ainsi que le conditionnement des aides publiques aux entreprises.

09 La baisse des prix des carburants, en ponctionnant sur les revenus du capital des entreprises multinationales du secteur pétrolier;

08 La baisse de la TVA à 5,5 % sur les produits de première nécessité, notamment l'alimentaire et l'énergie;

07



Syndiquez-vous sur [cgts.fr](https://www.cgts.fr)



Les 10 mesures d'urgence de la CGT

- 01 Un Smic à 2000 bruts** (15 € de l'heure) pour répondre aux besoins élémentaires incompressibles. Une augmentation automatique de toutes les grilles de salaires dans les branches, les entreprises et les administrations dès lors que le Smic est réévalué (revalidation CGT d'une échelle mobile des salaires). L'augmentation du point d'indice dans la fonction publique pour rattraper toutes les années de gel. L'ouverture ou la réouverture immédiate des négociations salariales dans les branches, les entreprises et administrations pour l'augmentation générale des salaires ;
- 02 L'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes** pour éradiquer durablement cette discrimination. Nous demandons des sanctions vis-à-vis des entreprises ne respectant pas cette obligation. Selon l'Insee, l'écart de salaire demeure à 28,7 % ;
- 03 La reconnaissance des diplômes dès l'embauche**, le paiement de la qualification à la même hauteur, quel que soit le secteur dans lequel on travaille ;
- 04 Un revenu de remplacement pour tous les privés d'emploi** au minimum au niveau du Smic. Actuellement, un chômeur sur deux n'est pas indemnisé ;
- 05 L'augmentation des pensions** des retraités avec un niveau minimum égal de 2 000 € brut ;
- 06 Une allocation d'autonomie** pour les étudiants et les jeunes en recherche d'un premier emploi et une augmentation des salaires pour les apprentis ;
- 07 L'encadrement à la baisse des loyers** et le plafonnement de la quitance (loyer + charges) à 20 % du revenu des ménages ;
- 08 La baisse de la TVA** à 5,5 % sur les produits de première nécessité, notamment l'alimentaire et l'énergie ;
- 09 La baisse des prix des carburants**, en ponctionnant sur les revenus du capital des entreprises multinationales du secteur pétrolier ;
- 10 L'arrêt des exonérations de cotisations sociales et fiscales** ainsi que le conditionnement des aides publiques aux entreprises.



Les 10 mesures d'urgence de la CGT

- 01 Un Smic à 2000 bruts** (15 € de l'heure) pour répondre aux besoins élémentaires incompressibles. Une augmentation automatique de toutes les grilles de salaires dans les branches, les entreprises et les administrations dès lors que le Smic est réévalué (revendication CGT d'une échelle mobile des salaires). L'augmentation du point d'indice dans la fonction publique pour rattraper toutes les années de gel. L'ouverture ou la réouverture immédiate des négociations salariales dans les branches, les entreprises et administrations pour l'augmentation générale des salaires ;
- 02 L'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes** pour éradiquer durablement cette discrimination. Nous demandons des sanctions vis-à-vis des entreprises ne respectant pas cette obligation. Selon l'Insee, l'écart de salaire demeure à 28,7 % ;
- 03 La reconnaissance des diplômes dès l'embauche**, le paiement de la qualification à la même hauteur, quel que soit le secteur dans lequel on travaille ;
- 04 Un revenu de remplacement pour tous les privés d'emploi** au minimum au niveau du Smic. Actuellement, un chômeur sur deux n'est pas indemnisé ;
- 05 L'augmentation des pensions** des retraités avec un niveau minimum égal de 2000 € brut ;
- 06 Une allocation d'autonomie** pour les étudiants et les jeunes en recherche d'un premier emploi et une augmentation des salaires pour les apprentis ;
- 07 L'encadrement à la baisse des loyers** et le plafonnement de la quittance (loyer + charges) à 20 % du revenu des ménages ;
- 08 La baisse de la TVA** à 5,5 % sur les produits de première nécessité, notamment l'alimentaire et l'énergie ;
- 09 La baisse des prix des carburants**, en ponctionnant sur les revenus du capital des entreprises multinationales du secteur pétrolier ;
- 10 L'arrêt des exonérations de cotisations sociales et fiscales** ainsi que le conditionnement des aides publiques aux entreprises.

